

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Band:</b>	45 (1974)
<b>Heft:</b>	9
<b>Artikel:</b>	L'initiative de l'Action nationale contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse
<b>Autor:</b>	Schindelholz, Roger
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824751">https://doi.org/10.5169/seals-824751</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

périphériques. Toutes les communes ont finalement intérêt, directement ou indirectement, à ce qu'une concentration

décentralisée articulée autour des principaux centres du Jura garantisse l'avenir économique des sept districts.

## 5. Conclusion

Cet article n'a pas la prétention de présenter une étude exhaustive de la situation économique et démographique du Jura. L'analyse s'est efforcée d'en dégager les principales caractéristiques. Certes, il y aurait lieu de tenir compte des particularités et des différences existant au niveau de chaque district. Mais le résultat d'ensemble est acquis et tous les districts y ont contribué : entre 1950 et 1970, près de 14 000 ressortissants jurassiens et confédérés ont quitté le Jura pour trouver un emploi dans d'autres régions de Suisse. Au cours de ces

trois dernières années, cette émigration s'est poursuivie. Il ne s'agit pas de préconiser pour le Jura une croissance économique « à tout prix ». Loin de là, mais seule la création de postes de travail attractifs est de nature à mettre un frein à cette hémorragie démographique. Cette exigence est vitale pour l'avenir de cette partie du pays. Le Jura a les moyens de la faire. Encore faut-il alors qu'il manifeste la volonté de prendre en main son avenir économique. L'économie jurassienne doit vraiment trouver un deuxième souffle.

# L'initiative de l'Action nationale contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse

par Roger SCHINDELHOLZ

Le 20 octobre prochain, le peuple suisse devra se prononcer sur l'initiative de l'Action nationale. Dans tous les milieux, on craint que cette troisième tentative (la deuxième à être soumise au peuple suisse) ne l'emporte. Cette crainte vient du grand nombre d'acceptants de l'initiative Schwarzenbach le 7 juin 1970 (557 714 « oui » contre 654 588 « non ») et de l'aspect émotionnel et revanchard de cette nouvelle initiative. Alors que tous les grands partis politiques, les syndicats, les grandes associations professionnelles et les mouvements d'opinion

recommanderont le rejet de l'initiative, on craint que dans certains milieux le sentiment xénophobe ne l'emporte sur la raison.

Si l'on ne peut changer l'esprit xénophobe et haineux d'une minorité de Suisses, on doit en revanche pouvoir convaincre les gens réfléchis par une information objective.

### Des exigences folles

Résumons les objectifs de l'initiative de l'Action nationale, objectifs qui doivent

prendre place dans notre Constitution fédérale (art. 69 quater) :

1. Le nombre d'étrangers résidant en Suisse ne doit pas dépasser 500 000 personnes.
2. Dans chaque canton, la proportion d'étrangers ne devra pas excéder 12 % de la population résidante (25 % pour le canton de Genève).
3. Les naturalisations ne devront pas dépasser le chiffre annuel de 4000.
4. Les réductions exigées doivent être réalisées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1978.

Afin de réaliser l'ampleur des objectifs des gens de l'Action nationale, rappelons qu'il y a actuellement environ 1 070 000 étrangers en Suisse. Compte tenu des rares exceptions tolérées par l'initiative, on estime que 520 000 personnes devront quitter notre pays jusqu'à fin 1977, soit environ 170 000 par an, soit près de 500 personnes par jour ! D'autre part, si l'on se base sur le pourcentage d'étrangers établis dans les cantons suisses, on constate que dix-sept cantons dépassent actuellement le taux arbitraire de 12 %.

Pour certains d'entre eux, le nombre d'étrangers qui seront expulsés atteint des proportions extraordinaires : plus de 100 000 personnes pour le canton de Zurich, plus de 70 000 personnes pour le canton de Vaud, 68 000 personnes à Genève, plus de 50 000 personnes au Tessin et environ 40 000 personnes pour le canton de Bâle ! Etant donné que c'est le plafond de 500 000 personnes qui prévaut, ce sont plus de 20 000 personnes qui devront quitter le canton de Berne et le Jura, bien que les étrangers ne représentent que les 11 % des Suisses dans l'ensemble du canton, Jura compris. Quant aux naturalisations, elles sont actuellement d'environ 7500 par an !

Telles sont les exigences de l'initiative de l'Action nationale. Cette troisième initiative va donc plus loin que les deux autres puisqu'elle additionne les deux objectifs de la réduction globale (initiative de 1968) et de la limitation par canton (initiative Schwarzenbach de 1970), tout en étant plus draconienne sur le plan des exceptions.

### **Effectif de la population étrangère du canton de Berne au 30 avril 1974**

(Chiffres fournis par la police des étrangers du canton de Berne)

	Saisonniers	Etrangers à l'année	Etrangers établis	Total
Ensemble du canton	11 504	42 852	54 404	108 760
<b>Jura (par district)</b>				
Travailleurs frontaliers : 2289 au 31 décembre 1973, soit 1326 femmes et 963 hommes				
Courtelary	99	1 539	1 861	3 499
Delémont	196	1 593	2 247	4 036
Franches-Montagnes	65	216	243	524
Laufon	155	1 056	1 050	2 261
Moutier	150	1 820	2 804	4 774
La Neuveville	57	286	372	715
Porrentruy	87	1 061	1 827	2 975
<b>Totaux</b>	<b>809</b>	<b>7 571</b>	<b>10 404</b>	<b>18 784</b>
District de Bienne	1 021	4 626	7 411	13 058

Observation : Dans le présent tableau, l'effectif des saisonniers n'a qu'un caractère très relatif. Seuls les premiers arrivants dans l'industrie du bâtiment pouvaient en effet déjà être recensés au 30 avril 1974.

## Des conséquences catastrophiques

L'Action nationale a lancé son initiative pour obliger la Confédération à prendre des mesures contre l'**emprise étrangère** et contre le **surpeuplement**. Ces deux termes sont trompeurs : il n'y a pas en Suisse d'emprise étrangère, c'est-à-dire de main-mise par les étrangers sur nos modes de vie, sur nos habitudes, sur notre manière de penser. Il n'y a pas davantage de surpopulation, puisque nous ne pouvons occuper tous les postes à repouvoir ; bien au contraire, on devrait parler en Suisse de sous-peuplement et de vieillissement de notre population.

L'initiative de l'Action nationale est donc inhumaine socialement et suicidaire économiquement. Le Jura aura à en souffrir autant que les autres régions, surtout par suite de l'exode des jeunes qui doivent être remplacés par une indispensable main-d'œuvre étrangère.

Plusieurs raisons essentielles exigent par conséquent que nous combattions avec une grande énergie cette initiative démentielle qui allie la xénophobie à un aveuglement dangereux :

1. Cette initiative est inhumaine et fait honte au peuple suisse. Comment peut-on envisager sereinement **d'expulser** — le mot n'est pas trop fort — plus d'un demi-million de personnes qui ont été jusqu'ici notre sauvegarde ?

2. Les mesures préconisées par les extrémistes de l'Action nationale s'en prennent également et sans vergogne à toute une population de jeunes de moins de 16 ans qui ont été élevés et éduqués en Suisse, population qui représente les 29 % de la population étrangère ; l'initiative ne ménage pas davantage les étrangers établis depuis plusieurs années chez nous.
3. Economiquement, l'acceptation de cet article constitutionnel enlèverait les forces vives de notre industrie, de notre artisanat et d'une foule d'autres secteurs économiques pour lesquels on ne trouvera pas de main-d'œuvre de remplacement. Il en résultera un chômage structurel, un effondrement de la production et une relance de l'inflation, dont on se passerait bien !

Ajoutons que l'application d'une telle procédure poserait des problèmes quasi insurmontables, ce que les promoteurs de l'initiative ont d'ailleurs reconnu ! Enfin, c'est utiliser les instruments démocratiques pour une trahison sociale et économique du pays. L'Action nationale travaille incontestablement contre le peuple et contre la patrie !

### BIBLIOGRAPHIE :

- Les effets de la IIIe initiative contre l'emprise étrangère. Centre saint-gallois de recherches sur l'avenir. Expertise demandée par le « Comité suisse 80 ».
- Une initiative aveugle et démesurée. Société pour le développement de l'économie suisse.